

INSTITUTION
NOTRE-DAME
SAINT-FRANÇOIS

2021 TAXE D'APPRENTISSAGE

ce que vous devez savoir

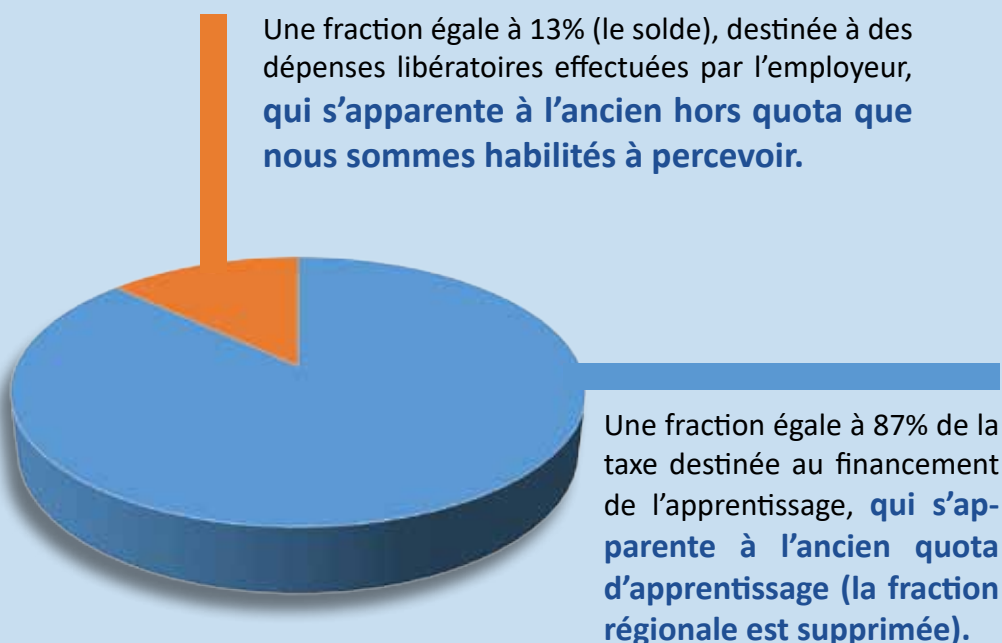
MADAME, MONSIEUR,

En tant qu'entreprise employant des salariés et exerçant une activité commerciale, industrielle ou artisanale, vous êtes assujettis à la « **Taxe d'apprentissage** ».

L'Institution Notre-Dame Saint-François est habilitée à percevoir la fraction de 13% de la taxe d'apprentissage (l'équivalent du hors quota) nous permettant d'investir dans des équipements pédagogiques toujours plus performants, en dispensant une formation adaptée à l'évolution des différents métiers auxquels nous préparons nos élèves.

La Loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel, du 5 septembre 2018, modifie en profondeur les mécanismes de collecte de taxe d'apprentissage et la taxe d'apprentissage est de ce fait GRANDEMENT SIMPLIFIÉE.

Elle ne comprend plus que deux fractions



En faisant le choix de nous verser directement votre taxe d'apprentissage par chèque ou par virement, vous nous aidez à défendre nos valeurs empruntées de rigueur et de respect, en favorisant par notre label «Erasmus +», l'ouverture au monde par des stages à l'étranger.

En plus des formations en CAP et Bac professionnel dans les métiers de la vente, du commerce, de l'accueil ainsi que de la gestion administrative, notre pôle supérieur a considérablement évolué cette année en se déployant sur un nouveau campus supérieur de 1800 m² afin de nous permettre de former les étudiants de nos BTS en formation initiale (MCO et NDRC) ou en alternance (MCO, NDRC et GPME). **Pour continuer vers une constante évolution, une licence Commerce, Vente et Marketing en alternance verra le jour à la rentrée 2021.**

Notre seul objectif est de former des jeunes gens capables d'être des salariés dynamiques et volontaires dans vos entreprises en obtenant leur diplôme avec brio ! Nos enseignants issus en grande partie du monde professionnel nous permettent d'obtenir plus de 90% de réussite aux examens en valorisant les talents de chacun !

Comptant sur votre soutien, Karima FAITOUT reste à votre disposition pour répondre à vos questions au 02 32 33 57 19 ou par mail : k.faitout@ndsf.fr

Vous souhaitant une belle et heureuse année 2021, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Alexandre TOUSSAINT,
Chef d'établissement
coordonnateur.



Merci de bien vouloir renvoyer le coupon ci-contre à l'attention de Karima FAITOUT

Institution Notre-Dame Saint-François - 8 rue Portevin - 27000 EVREUX

Je verse à l'Institution Notre-Dame Saint-François l'équivalent du hors quota (13% de la Taxe d'apprentissage) :

Par chèque à l'ordre de l'AEP Notre-Dame

et demande à recevoir un reçu libératoire à l'adresse suivante :

Nom :

Prénom :

Entreprise :

Par virement : à la Société Générale

IBAN : FR76 3008 3008 6000 0372 6449 241

BIC : SOGEFRPP

N° UAI : 02710705



**INSTITUTION
NOTRE-DAME
SAINT-FRANÇOIS**